



Problème de garantie suite à un achat sur internet

Par **nonno32**, le **09/04/2009** à **10:46**

Bonjour,

j'ai acheté en aout 2008 une cuisinière et une hotte rosière sur un site internet. La hotte n'aspire pratiquement pas mais je n'ai pas fait de réclamation immédiate car j'ai eu un décès dans ma proche famille. la personne au téléphone me dit que la garantie constructeur n'a cours que sur les pièces et qu'il ne me changeront pas la hotte car j'aurai du leur signaler le problème dans les 8 jours suivant l'achat. Il est vrai que leur site signale la garantie constructeur uniquement sur les pièces mais rien n'est dit sur le délai de 8 jours pour le retour des achat défectueux.